



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 144 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
31. COMMANDE PUBLIQUE**

**Appel d'offres ouvert – Prestation de restauration et
d'entretien des espaces naturels par moyens mécaniques
ou manuels – Autorisation de signature au Président**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020144-DE
Reçu le 15/10/2020

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 144 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 31. COMMANDE PUBLIQUE

Appel d'offres ouvert – Prestation de restauration et d'entretien des espaces naturels par moyens mécaniques ou manuels – Autorisation de signature au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1, R.2124-1, R.2162-1 à R.2162-14,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'île de Ré, et notamment l'alinéa 6 du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif aux actions de restauration, d'entretien, de valorisation ou d'aménagement des espaces naturels intéressant l'ensemble du territoire de l'île de Ré, notamment dans le cadre de conventions de gestion, entériné par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2020,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment l'alinéa 1 du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif à l'entretien paysager des chemins communaux qualifiés d'intérêt communautaire,

Vu la convention de gestion du domaine terrestre du Conservatoire du littoral sur le territoire de l'île de Ré du 1^{er} décembre 2012, entre le Conservatoire du littoral et la Communauté de communes de l'île de Ré,

Vu le Budget Primitif 2020 du budget annexe écotaxe voté par le conseil communautaire en date du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres réunie en date du 15 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des prestations de restauration et d'entretien des espaces naturels dont la Communauté de communes de l'île de Ré a la gestion et notamment pour les parcelles du Conservatoire du littoral ;

Considérant qu'un accord cadre passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été publié le 24 février 2020 au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com ;

Considérant que celui-ci est conclu sans montant minimum mais avec les montants maximum annuels suivants pour chaque lot :

- Lot 1 : restauration et entretien de milieux ouverts par moyens mécaniques
 - montant maximum : 140 000,00 € HT ;
- Lot 2 : restauration et entretien de milieux forestiers par moyens mécaniques
 - montant maximum : 50 000,00 € HT ;
- Lot 3 : restauration et entretien de milieux naturels par moyens manuels ;
 - montant maximum : 80 000,00 € HT ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020144-DE
Reçu le 15/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 144 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 31. COMMANDE PUBLIQUE

Appel d'offres ouvert – Prestation de restauration et d'entretien des espaces naturels par moyens mécaniques ou manuels – Autorisation de signature au Président

Considérant que chaque lot fait l'objet d'un accord cadre attribué à un seul opérateur économique pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois ;

Considérant que le marché sera exécuté soit :

- par l'émission de bons de commande s'agissant des prestations définies au BPU,
- par la conclusion de marchés subséquents pour les prestations non définies à l'accord cadre ;

Considérant que suite à la publication de 2 avis rectificatifs, la date limite de remise des offres a été fixée au 15 juin 2020 à 11h00 ;

Considérant qu'à cette date il a été réceptionné 6 offres électroniques ;

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement énoncés au règlement de consultation, à savoir :

- Critère 1 : valeur technique, pondéré à 60% ;
- Critère 2 : prix, pondéré à 40% ;

Considérant que, suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a attribué les lots suivants :

- Lot 1 Restauration et entretien de milieux ouverts par moyens mécaniques
 - o SARL ENVIRONNEMENT 41
- Lot 2 Restauration et entretien de milieux forestiers par moyens mécaniques
 - o SARL ENVIRONNEMENT 41
- Lot 3 Restauration et entretien de milieux naturels par moyens manuels ;
 - o SASU IDVERDE

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés susvisés ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020144-DE
Reçu le 15/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 144 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
31. COMMANDE PUBLIQUE**

**Appel d'offres ouvert – Prestation de restauration et
d'entretien des espaces naturels par moyens mécaniques
ou manuels – Autorisation de signature au Président**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les lots de l'accord cadre relatif à la restauration et à l'entretien des espaces naturels par moyens mécaniques ou manuels avec les entreprises suivantes, ainsi que tous les actes afférents à ce dossier :
 - le lot 1 « Restauration et entretien de milieux ouverts par moyens mécaniques » avec la SARL ENVIRONNEMENT 41, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires de l'accord cadre,
 - le lot 2 « restauration et entretien de milieux forestiers par moyens mécaniques » la SARL ENVIRONNEMENT 41, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires de l'accord cadre,
 - le lot 3 « Restauration et entretien de milieux naturels par moyens manuels » avec la SASU IDVERDE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires de l'accord cadre.

Affichée le : 15 octobre 2020
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécoeurs citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecoeurs.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020144-DE
Reçu le 15/10/2020